

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 3

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'elles possèdent dans les membranes des soupapes des organes délicats, sujets à une grande usure ce qui entraîne des réparations fréquentes. Dans les pompes centrifuges ces organes sont supprimés, la roue du ventilateur tournant librement dans la carcasse. Ensuite par le mouvement uniforme rotatif de ces derniers, le vide obtenu est absolument stable. Nous croyons donc que par la simplicité de sa construction et de son entretien, la pompe centrifuge mérite la préférence.

Si l'emplacement de la pompe est fixe nous parlons d'une installation stationnaire. Dans ce cas la machine est généralement installée dans le sous-sol, de là il y a une tuyauterie d'aspiration qui conduit à tous les étages et possède à des endroits convenables des ouvertures pour permettre le raccordement des tuyaux flexibles en caoutchouc.

Le contraire de cette disposition sont les appareils transportables. Toute la tuyauterie fixe peut alors être supprimée. La machine se trouve à proximité de l'objet à nettoyer et reçoit le courant électrique par une prise de contact, comme par exemple les fers à repasser électriques. La première disposition est préférée pour les grands bâtiments, grands hôtels, banques, etc., la seconde disposition pour les villas. Au point de vue du rendement technique la seconde disposition est meilleure, la perte d'énergie électrique depuis l'entrée dans le bâtiment jusqu'à l'appareil transportable est insignifiante, tandis que la perte d'énergie absorbée par le courant d'air dans la tuyauterie, causée par le frottement est considérable. Il est donc compréhensible qu'il faille compter pour les installations stationnaires avec une puissance de 2, 3 ou 4 HP pour le moteur, tandis que les appareils transportables n'absorbent que $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{4}$ HP pour produire un effet comparatif. Les appareils hydrauliques se basent sur l'effet de l'injecteur que vous connaissez. La construction est très simple et ne contient aucune partie mobile. Réparations pour ainsi dire exclues. Le service est plus commode. La pression minimale nécessaire est d'environ 3 atmosphères. Selon la pression la consommation d'eau est de 1,7 à 2,5 m³ par heure. Un grand avantage de cet appareil: le filtre n'est pas nécessaire, la poussière est directement conduite dans l'égoût. Le même appareil peut être actionné avec la vapeur ou l'air comprimé au lieu de l'eau et d'après les essais faits le fonctionnement est excellent. (Pratique pour les chemins de fer).

Permettez-moi encore de dire deux mots d'une application spéciale, que nous a signalée l'Inspecteur fédéral des fabriques à Lausanne; il s'agit de l'application dans l'industrie horlogère et la bijouterie. Dans la contrée où cette industrie fleurit, il y a beaucoup de petits ateliers où les ouvriers sont occupés au polissage des boîtes de montres. Ce travail se fait sur de petites meules et cette fine poussière métallique précieuse, se détachant pendant le travail de l'objet à polir doit être recueillie, ceci pour deux raisons:

1) les poussières métalliques, si elles restent en suspens dans l'atmosphère, peuvent entrer avec l'air dans les poumons des ouvriers et nuire à leur santé.

2) Ces mêmes poussières, d'or, d'argent, de nickel, représentent une grande valeur; il vaut donc la peine de les récupérer le plus complètement possible.

Le procédé de l'aspiration se prête admirablement bien pour satisfaire cette condition. A cet effet la meule est entourée d'un pavillon en tôle qui est en communication avec

l'aspirateur qui est placé sous la table de travail. Un aspirateur d'un $\frac{1}{6}$ HP peut desservir plusieurs meules. Il suffit de vider de temps en temps le filtre pour récupérer le métal précieux.

Société vaudoise et Section vaudoise

DE LA

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

*Compte rendu de la séance ordinaire du mercredi
20 janvier 1914.*

Présidence de M. H. VERREY architecte, président.

La séance est ouverte à 8 $\frac{1}{4}$ h. Sont présents, une vingtaine de membres.

Candidat. M. Guignard ingénieur, présenté par MM. Neeser et Demierre.

Démissions. M. van Muyden ingénieur; M. Pesce ingénieur et architecte; M. Oscar Lavanchy.

Réception. M. Albert Fraisse, ingénieur.

Conférence Vetter. Celle-ci est prévue pour le 6 février à 8 h. du soir dans un des auditoriums du Palais de Rumine. Elle sera agrémentée par de nombreuses projections lumineuses.

Protestation. Il est donné lecture de quelques lettres et cartes qui nous sont encore parvenues depuis la dernière séance.

La proposition de M. Simon architecte, à Rolle, de réunir toute cette correspondance en un fascicule, sera reprise plus tard, lorsque la question sera liquidée.

M. Vetter mettra peut-être à notre disposition ses clichés pour donner plus de relief à notre publication.

Concours pour l'Ecole des métiers. Contrairement à la décision prise dans la dernière séance, il est décidé de ne pas écrire à la municipalité de Lausanne pour lui rappeler ce concours.

La question pourra être reprise lorsque la 1^{re} division sera démobilisée.

Police des constructions et des habitations. M. Marguerat ingénieur, membre du comité, occupe la présidence.

Les propositions de la commission ont été envoyées aux membres. L'entrée en matière est admise et une discussion générale s'engage sur les principes directeurs qui doivent servir pour l'élaboration de nos propositions au Conseil d'Etat.

Il résulte de la longue discussion qui suit que nous nous bornerons à émettre des vœux en nous servant toutefois comme base, des articles proposés par la commission.

La discussion de principe étant close, elle reprendra dans la prochaine séance article par article.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de droit commercial. Guide pour l'enseignement dans les cours commerciaux par le Dr Otto Isler avocat, à Schaffhouse. Traduit de la 2^{me} édition allemande par le Dr Max-E. Porrel, Secrétaire au Tribunal fédéral, à Lausanne, ancien professeur à l'Ecole supérieure de Commerce de Neuchâtel. Un volume de 282 pages, relié en toile. Prix Fr. 4.50. Zurich 1915. Editeurs: Art. Institut Orell Füssli. En vente dans toutes les librairies.